

# ECHELONNEMENT COTISATION

(avec réduction(s) – aides cumulables)

**⚠ Vérifier les conditions de réduction sur le doc « TARIFS »**

Pour que la réduction PASS SPORT soit déduite du montant de la cotisation, le justificatif ouvrant droit à réduction doit être remis, au moment de l'inscription, **en format papier uniquement (transmission du document par mail ou sms ou club non acceptée)** :

Voici à quoi ressemble le PASS Sport reçu par le bénéficiaire par e-mail et / ou sms :



Si le document **PASS SPORT** n'est pas remis au club au moment de l'inscription : **un chèque de caution d'un montant de 70 €** sera demandé et sera restitué lors de la remise du justificatif en format papier

Le montant de la cotisation avec réduction(s) ne peut faire l'objet que **d'un seul ou deux règlements maximum** (encaissement les 5 octobre et 5 novembre 2025) :

MONTANT DE LA COTISATION	Réduction cotisation réglée sur autre section JA	Réduction PASS SPORT	Réduction PASS JEUN' (habitants de DOL-DE-BRETANE)	ECHELONNEMENT DES REGLEMENTS
<b>Site SAINT-MALO</b>				
300 €	- 50 €			250 € (ou 2 x 125 €)
312 €	- 50 €			262 € (ou 2 x 131 €)
324 €	- 50 €			274 € (ou 2 x 137 €)
330 €	- 50 €			280 € (ou 2 x 140 €)
330 €		- 70 €		260 € (ou 2 x 130 €)
330 €	- 50 €	- 70 €		210 € (ou 2 x 105 €)

<b>Site COMBOURG / DOL-DE-BRETAGNE</b>				
270 €			- 20 €	250 € (ou 2 x 125 €)
300 €			- 20 €	280 € (ou 2 x 140 €)
312 €			- 20 €	292 € (ou 2 x 146 €)
324 €			- 20 €	304 € (ou 2 x 152 €)
330 €		- 70 €		260 € (ou 2 x 130 €)
330 €			- 20 €	310 € (ou 2 x 155 €)
330 €		- 70 €	- 20 €	240 € (ou 2 x 120 €)